

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
DU  
SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MEURTHE-ET-MOSELLE**



REVUE D'INFORMATIONS OFFICIELLES  
N° 153 – ÉDITION DU 16 NOVEMBRE 2020

SDIS de Meurthe-et-Moselle – 46 rue du 8 mai 1945 – CS 10018 – 54271 ESSEY-LES NANCY

Tél. 03 83 16 46 00 – Fax. 03 83 16 47 03

[www.sdis54.fr](http://www.sdis54.fr)

Dépôt légal 1297

**SOMMAIRE**

**1 – Décisions du Bureau Conseil d'Administration**

**Bureau du conseil d'administration du 10 novembre 2020**

- DÉLIBÉRATION N°D2020\_113 Approbation du procès-verbal du bureau du conseil d'administration du 13 octobre 2020
- DÉLIBÉRATION N°D2020\_114 Convention de partenariat SDIS - association du comité d'organisation du 128<sup>e</sup> congrès national des sapeurs-pompiers
- DÉLIBÉRATION N°D2020\_115 Communication sur les plaintes liées aux agressions de sapeurs-pompiers
- DÉLIBÉRATION N°D2020\_116 Autorisation de signature de l'avenant n°4 de renouvellement du bail de location du Centre de Première Intervention intégré (CPIi) de Pagny-sur-Moselle
- DÉLIBÉRATION N°D2020\_117 Autorisation d'ester en justice - Cour Administrative d'appel. Affaire XX
- DÉLIBÉRATION N°D2020\_118 Lancement d'une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique en vue de la construction du centre de secours interdépartemental de Villerupt
- DÉLIBÉRATION N°D2020\_119 Ouverture d'une ligne de trésorerie

**DÉCISIONS DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Du 10 NOVEMBRE 2020**



**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**  
**DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

## RÉUNION du 10 NOVEMBRE 2020

---

### DÉLIBÉRATION N°D2020\_113 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 OCTOBRE 2020

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** le procès-verbal du bureau du conseil d'administration du 13 octobre 2020.

### DÉLIBÉRATION N°D2020\_114 CONVENTION DE PARTENARIAT SDIS - ASSOCIATION DU COMITÉ D'ORGANISATION DU 128È CONGRÈS NATIONAL DES SAPEURS-POMPIERS

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu la décision modificative n°1 de l'exercice 2020 adoptée par le conseil d'administration le 13 octobre 2020,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **Prend acte** du changement de dénomination en cours de l'association « Comité d'organisation du congrès national des sapeurs-pompiers de France Meurthe-et-Moselle 2021 » pour « Comité d'organisation du congrès national des sapeurs-pompiers de France Meurthe-et-Moselle **2022** », compte tenu du décalage de l'organisation dudit congrès à l'automne 2022 au lieu de 2021,

- **adopte** la convention de partenariat entre le SDIS et l'association « Comité d'organisation du 128ème congrès national des sapeurs-pompiers de France en 2022 »,

- **autorise** le président du Conseil d'administration à signer la convention afférente,

- **décide** l'attribution d'une subvention de 100 000 € à l'association, susceptible de remboursement en tout ou partie, en fonction du résultat potentiellement bénéficiaire des comptes de l'association à l'issue de la réalisation de l'évènement, qui pourrait alors être réparti entre les différents partenaires institutionnels qui auront abondé le budget de l'association en vue de la réalisation de l'évènement,

- **décide** que la subvention sera versée sur l'exercice 2020 compte-tenu de l'inscription des crédits afférents au budget 2020 (dépenses de fonctionnement, chapitre 65).

### DÉLIBÉRATION N°D2020\_115 COMMUNICATION SUR LES PLAINTES LIÉES AUX AGRESSIONS DE SAPEURS-POMPIERS

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **prend acte** des données relatives aux plaintes liées aux agressions des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires du SDIS en cours au 26 octobre 2020 (date du dernier état).

**DÉLIBÉRATION N°D2020\_116** AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°4 DE RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LOCATION DU CENTRE DE PREMIÈRE INTERVENTION INTÉGRÉ (CPII) DE PAGNY-SUR-MOSELLE

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu la délibération du Conseil d'administration du 6 octobre 2010 portant sur le contrat de location entre la Commune de Pagny-sur-Moselle et le SDIS,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** l'avenant n°4 au bail de location du Centre de Première intervention intégrée (CPII) de Pagny-sur-Moselle,
- **autorise** son Président à signer ledit avenant tel que présenté en annexe.

**DÉLIBÉRATION N°D2020\_117** AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE - COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL. AFFAIRE XX

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **autorise** le Président du conseil d'administration à interjeter appel du jugement du 30 septembre 2020 du Tribunal Administratif de Nancy n°1802525 et à ester en justice en défense devant la Cour Administrative d'Appel de Nancy,
- **autorise** le service départemental d'incendie et de secours à mandater Maître Elodie POPUT du Cabinet BAZIN & CAZELLES, afin de représenter et conseiller l'établissement,
- **autorise** le Président du conseil d'administration à liquider les avoirs et soldes d'honoraires de l'avocat,
- **autorise** le service départemental d'incendie et de secours à faire procéder aux différentes voies d'exécution nécessaires.

**DÉLIBÉRATION N°D2020\_118** LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE D'EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE EN VUE DE LA CONSTRUCTION DU CENTRE DE SECOURS INTERDÉPARTEMENTAL DE VILLERUPT

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le protocole de coopération relatif à la construction d'une centre d'incendie et de secours interdépartemental entre les SDIS de Meurthe et Moselle du 28 mai 2020,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **autorise** le Président du Conseil d'administration à présenter une demande de déclaration d'utilité publique au Préfet de Meurthe-et-Moselle relative au projet de construction d'un centre d'incendie de secours interdépartemental sur la commune de Villerupt, selon les conditions fixées par l'article R. 112-4 du Code l'expropriation pour cause d'utilité publique.

**DÉLIBÉRATION N°D2020\_119**    OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **décide** de contracter auprès de La Caisse d'Epargne Grand est Europe une ligne de trésorerie d'un montant de 3 millions d'euros et d'une durée de 12 mois, aux conditions proposées par l'établissement et exposées ci-dessus et en annexe 2, destinée à couvrir les besoins ponctuels de trésorerie ;

- **autorise** le Président du Conseil d'administration à signer ce contrat et toute autre pièce destinée à l'accomplissement des présentes ;

- **autorise** le Président du Conseil d'administration à passer tous les actes de gestion afférents, y compris les demandes de versement des fonds et ordres de remboursement des sommes dues.